

RAPPORT DE GESTION

2020

VILLARS HOLDING

Assemblée générale ordinaire 2021

Mercredi 12 mai 2021 à 11h00

Conformément à l' « Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus », l'Assemblée générale se tiendra exceptionnellement sous sa forme statutaire uniquement en présence du Conseil d'administration, de l'organe de révision et du représentant indépendant.

Pâtisseries de notre société Suard





VILLARS HOLDING

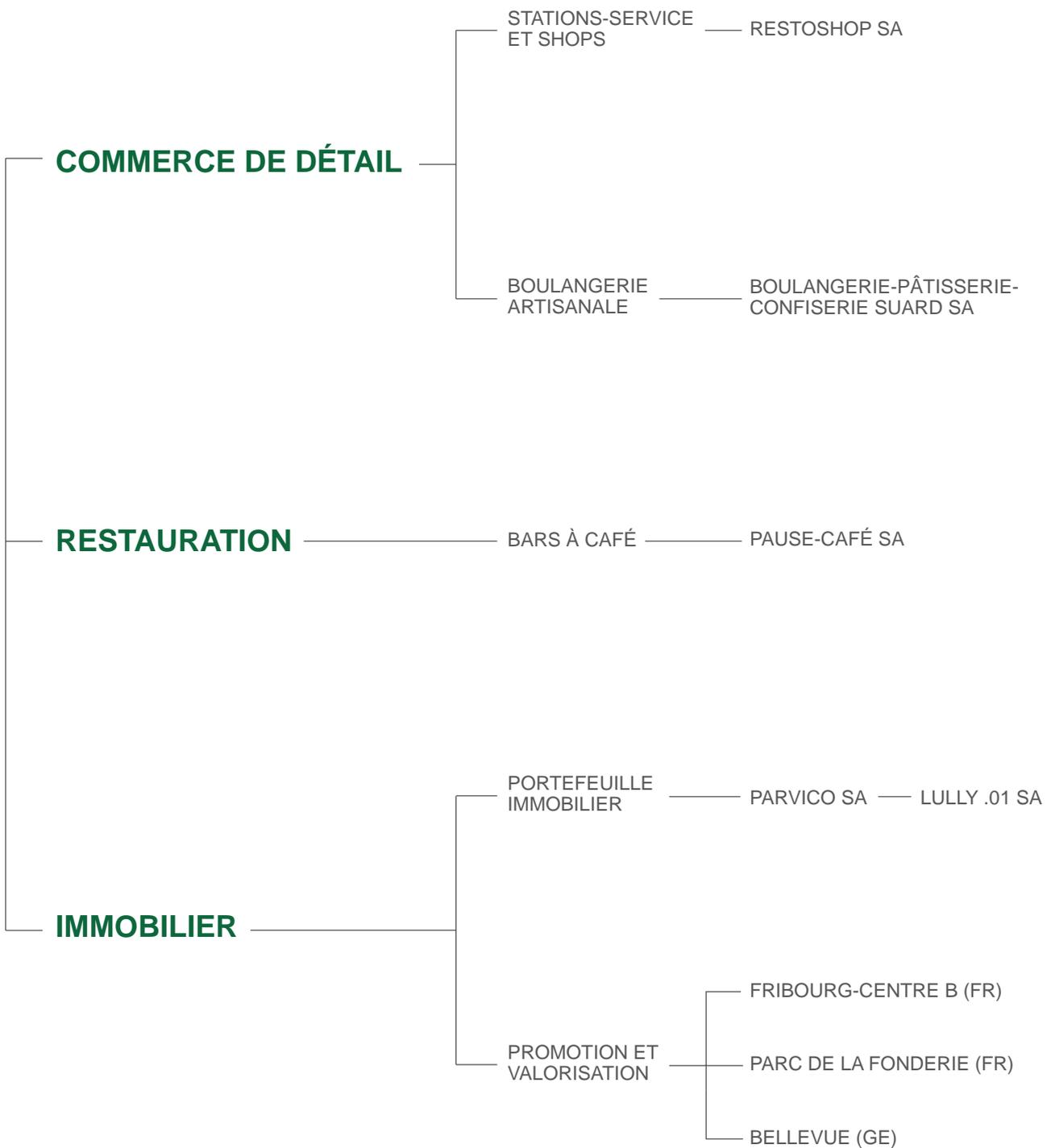


Table des matières

	06	Organes de la société
	07	Rapport du Conseil d'administration
Marche des affaires		
	09	Pause-Café SA
	10	Restoshop SA
	11	Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA
	12	Parvico SA
	14	Personnel
Gouvernement d'entreprise		
	15	Structure du groupe et actionariat
	16	Structure du capital
	17	Conseil d'administration
	20	Direction générale
	22	Droit de participation des actionnaires
	22	Prises de contrôle et mesures de défense
	23	Organe de révision
	23	Politique d'information
Rapport de rémunération		
	24	Rémunérations, participations et prêts
	27	Rapport de l'organe de révision sur les rémunérations
Comptes consolidés		
au 31.12.2020	28	Compte de résultat consolidé
	29	Bilan consolidé
	30	Tableau de financement consolidé
	31	Variation des fonds propres consolidés
	32	Annexe aux comptes consolidés
	35	Notes relatives aux comptes consolidés
	42	Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés
Comptes de Villars Holding SA		
au 31.12.2020	45	Compte de résultat
	46	Bilan
	47	Annexe aux comptes
	49	Proposition de répartition du bénéfice
	50	Rapport de l'organe de révision sur les comptes de la Holding
	53	Chiffres clés

Organes de la société

Conseil d'administration

Président	Andreas Giesbrecht, Lully (VD)
Vice-président	Nicolas Rouge, Giez
Administrateur délégué	Jacques Stephan, Fribourg
Administrateurs	Pascal Blanquet, Corminbœuf Bertrand Raemy, Riaz

Direction

Gestion des sociétés commerciales	Thomas Lentès, Pause-Café SA et Restoshop SA Laurence Stephan, Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA
Expansion et support opérationnel	Cristina da Silva
Finances et administration	Laurent Vaucher (à partir du 1 ^{er} novembre 2020) Michael Wegmüller (jusqu'au 31 octobre 2020)

Comité de rémunération

Président	Nicolas Rouge
Membre	Pascal Blanquet

Comité d'investissement

Président	Jacques Stephan
Membres	Pascal Blanquet Andreas Giesbrecht Laurent Vaucher (à partir du 1 ^{er} novembre 2020) Michael Wegmüller (jusqu'au 31 octobre 2020)

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

Rapport du Conseil d'administration

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Les perspectives pessimistes avec lesquelles nous avons clos notre message de mars 2020 sont malheureusement devenues réalité. Comme partout, la pandémie du coronavirus a été au cœur de toutes nos préoccupations tout au long de l'année: fermetures totales ou partielles de nos établissements pendant plusieurs mois à la suite des mesures imposées par le Conseil fédéral, chômage partiel prolongé pour une bonne partie de nos effectifs, mesures sanitaires coûteuses et compliquées à appliquer notamment dans la restauration pendant les mois d'ouverture et soucis permanents pour la santé de nos collaboratrices et collaborateurs. La bonne nouvelle dans cette situation difficile pour tous est que nous avons pu affronter ces défis avec une certaine sérénité grâce à nos fonds propres solides et les réserves de liquidités constituées par le passé.

Avec la pandémie, les mutations structurelles en faveur des achats en ligne et au détriment des commerces stationnaires se sont fortement accélérées. Ainsi, la menace d'un cercle vicieux s'est encore accentuée: la progression des commerces vacants conduit à une baisse de la densité et de la diversité de l'offre qui engendre, à son tour, un déclin continu de la fréquentation de ces lieux d'achat et du chiffre d'affaires des points de vente existants. Toutefois, la réduction - passagère - du tourisme d'achat en a quelque peu atténué les effets, surtout pour les commerces alimentaires. Pour notre groupe, il s'agit de s'adapter et d'en tirer les bonnes conclusions aussi bien pour nos sociétés commerciales que pour les projets immobiliers.

Le contexte difficile qui a déjà posé des défis majeurs à notre société ces dernières années s'est encore accentué et ne semble, pour l'heure, pas pouvoir s'améliorer pour l'année en cours.

Les commerces de détail et centres d'achat souffrent des fermetures

L'an dernier, notre société-fille **Pause-Café** et sa marque **Xpresso-Café** a été très durement touchée par les fermetures sanitaires imposées. Sans chiffre d'affaires pendant près de 90 jours, ce qui aurait dû être un exercice de stabilisation financière de la société, s'est soldé par une perte massive. Grâce à l'instrument du chômage partiel, toutes les places de travail ont pu être sauvegardées. Aussi, certains bailleurs se sont montrés solidaires et ont accepté des baisses de loyer.

Notre filiale **Restoshop** s'est bien battue vu le contexte difficile. Comme annoncé, le chiffre d'affaires n'a rien de comparable à celui de l'année 2019 étant donné la cession de 5 stations-service avec shop. Ces derniers étant déficitaires, cette opération n'a pas nui à la rentabilité. Par contre, la baisse massive du tourisme international a été fortement ressentie dans nos points de vente sur l'autoroute A1, à Estavayer (FR) et à Bavois (VD).

La société Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie **Suard** a réalisé, pour la partie purement magasins de boulangerie, un exercice comparable à l'an dernier aussi bien au niveau du chiffre d'affaires que de sa rentabilité. Notamment, le Drive de Givisiez a répondu à nos attentes. Les tea-rooms ainsi que toute l'activité traiteur ont été également touchés par les fermetures imposées, ce qui a nui au résultat final. Avec le nouveau laboratoire de chocolats et de pâtisseries à la route de la Fonderie à Fribourg depuis août 2020, toute la production est maintenant sur le même site et bien positionnée pour la reprise économique. Moderniser certains de nos points de vente du centre-ville de Fribourg est notre prochain objectif.

Concernant notre société **Parvico**, qui est en charge de nos activités immobilières, toute l'attention est portée sur le chantier du « Parc de la Fonderie » à Fribourg. Les travaux sur les deux immeubles d'habitation de 12 étages avec parking souterrain se termineront, comme prévu, cet automne et les 154 appartements seront mis en location fin 2021.

Le résultat opérationnel reflète la pandémie

Le chiffre d'affaires consolidé s'est monté, en 2020, à CHF 59.5 mio, en recul de 34.4% par rapport à l'année précédente, principalement dû aux fermetures imposées par les mesures sanitaires contre la pandémie et à la remise des stations-service déficitaires. Avec le chiffre d'affaires largement en-dessous du budget, le résultat d'exploitation (EBIT) a plongé à CHF 1.045 mio contre CHF 2.62 mio l'année précédente. Ce résultat, somme toute encore positif, a été soutenu également par le fait que notre assurance contre les risques sanitaires nous a soulagés d'un montant important.

Renoncement au paiement de dividende

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans notre rapport annuel l'an dernier, mais afin de préserver nos liquidités vu l'insécurité qui planait autour des suites de la pandémie, le Conseil d'administration avait finalement proposé à l'Assemblée générale, tenue à huis clos le 13 mai 2020, d'annuler le versement de dividende, ce qui fut accepté par l'Assemblée. Malgré les vaccinations en cours, les incertitudes subsistent sur l'exercice 2021 notamment liées au développement de nouvelles souches du coronavirus. Par conséquent, nous proposons à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende.

Changements au sein du Conseil et de la Direction

Lors de l'Assemblée générale de l'an dernier, Monsieur Bertrand Raemy a été élu comme nouveau membre. Son expérience et ses connaissances, notamment dans le domaine immobilier, nous sont et seront très utiles. Les cinq membres sortants du Conseil d'administration se représenteront à leur réélection lors de l'Assemblée 2021 pour une année supplémentaire.

Ayant décidé de réorienter sa carrière, notre responsable des finances, Michael Wegmüller, a quitté ses fonctions au 31 octobre 2020. Il a rejoint le service comptabilité du groupe Villars Holding, en 2010, après ses études. Depuis septembre 2017, il a assumé la responsabilité des finances pour tout le groupe. Le Conseil d'administration le remercie vivement pour ses bons et loyaux services et lui souhaite succès et satisfaction dans ses nouvelles tâches.

En la personne de Laurent Vaucher, nous avons pu engager quelqu'un de compétent et expérimenté pour lui succéder. Né en 1972, celui-ci a travaillé dans plusieurs entreprises fribourgeoises en se spécialisant au fil des ans dans la fonction finances. Ces 10 dernières années, il a assumé en tant que membre de la Direction la responsabilité Finances et Informatique de la société Régie de Fribourg SA. Il a rejoint Villars Holding dès le mois de septembre pour une période de passation des pouvoirs avec prise des responsabilités dès le 1^{er} novembre 2020.

Perspectives 2021

À l'heure où nous écrivons ces lignes, tous nos tea-rooms et restaurants sont toujours fermés à la suite des mesures imposées par le Conseil fédéral. Le premier trimestre 2021 sera, par conséquent, à nouveau catastrophique et nous devons tout simplement l'accepter. Nous prévoyons ainsi, pour Pause-Café, encore un exercice des plus difficiles. Pour Restoshop, Suard et Parvico, nous nous attendons à des résultats identiques voire meilleurs qu'en 2020.

Malheureusement, la situation sanitaire ne nous permet à nouveau pas d'organiser notre Assemblée générale ordinaire en votre présence et d'échanger avec vous, chères et chers actionnaires, sur le futur de notre entreprise. Mais, soyez assurés que le Conseil d'administration met tout en œuvre pour faire évoluer notre modèle économique vers une rentabilité de nouveau comparable à nos performances antérieures.

Au nom du Conseil d'administration, nous remercions les membres du directoire et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs d'avoir gardé le cap en ces circonstances exceptionnelles, pour leur contribution précieuse et leurs efforts quotidiens: ensemble au service de nos clients avec des produits de qualité !

Givisiez, mars 2021



Andreas Giesbrecht
Président



Jacques Stephan
Administrateur délégué



Le secteur de la restauration a été durement éprouvé en 2020. Le chiffre d'affaires s'est effondré en raison de la pandémie de COVID-19 et notamment des mesures visant à l'endiguer. Ainsi, le chiffre d'affaires 2020 de la société a reculé de 44.5% par rapport à 2019 pour s'établir à CHF 8.09 mio.

Durant l'année écoulée, Pause-Café SA, qui gérait 28 bars à café et restaurants dans 7 cantons différents, a été contrainte de fermer ses établissements pendant près de 90 jours.

Avant le 1^{er} cas confirmé de COVID-19 en Suisse le 25 février 2020, l'évolution du chiffre d'affaires de la société (non compris bars à café fermés en 2019) en janvier et février s'avérait relativement stable par rapport à l'année précédente. Une promesse de stabilisation de la société qui s'est rapidement envolée avec le semi-confinement.

Entre les périodes de fermeture, les mesures visant à endiguer la pandémie, imposées par les Autorités fédérales et cantonales, sont restées importantes, péjorant considérablement notre chiffre d'affaires.

Pour faire face à cette crise aussi sanitaire qu'économique et sociale, la société a recouru à tous les leviers internes et externes mis à sa disposition pour en atténuer ses effets négatifs, notamment:

- lancement test de concepts à l'emporter dans des établissements ciblés ;
- adaptation de l'offre de restauration pour minimiser les pertes marchandises et les frais de personnel ;
- suspension des investissements ;
- adaptation des horaires d'ouverture ;
- réduction d'horaire de travail (RHT) ;
- restructuration de l'administration ;
- discussions avec les bailleurs afin de trouver une solution équitable entre les parties.

De plus, après la fermeture de trois établissements en 2019 (à Fribourg, Bienne et Genève), deux établissements ont été cédés en 2020 :

- Xpresso-Café dans le centre Midi-Coindet à Vevey le 30 avril 2020 ;
- Xpresso-Café au Simplon Center à Brig-Glis le 23 août 2020.

Notre enseigne, Xpresso-Café, au centre Pré des Comtes à Romont, inaugurée le 24 juillet 2019, poursuivait, quant à elle, avant le début de la pandémie, un développement encourageant.

À l'instar des deux années précédentes, Pause-Café SA a poursuivi sa stratégie d'assainissement de son portefeuille et de repositionnement. Nous avons entamé ainsi un processus de transformation de la société pour nous repositionner parmi les spécialistes du café sur le marché suisse, notamment en lançant notre propre marque de café, de haute qualité, bio et équitable. Ce concept est en cours de finalisation et sera lancé au premier semestre 2021.

Nous continuons, avec toute la rigueur que la situation impose, soit d'adapter nos établissements à notre stratégie, soit de fermer les sites pour lesquels aucune adaptation à moyen terme n'est possible. Ainsi, au moins quatre autres établissements devraient être cédés d'ici fin 2021/début 2022 si aucun accord satisfaisant n'est trouvé avec les bailleurs.

Malgré ces mesures, les perspectives pour l'évolution de la marche des affaires en 2021 sont relativement moroses et étroitement liées à l'évolution de la pandémie et des restrictions pour l'endiguer. La fermeture des établissements publics depuis le mois de janvier et jusqu'à mi-avril 2021, au minimum, témoigne de l'étendue des effets de la pandémie sur la branche de la restauration.

Néanmoins, les réorganisations et réorientations entreprises visent à retrouver une rentabilité et à pérenniser la place de la société sur le marché suisse romand.

Évolution du chiffre d'affaires
Pause-Café SA 2018-2020 (en milliers CHF)

2018	14'999
2019	14'567
2020	8'091

Évolution du nombre d'établissements
Pause-Café SA 2018-2020

	début d'année	ouvertures	fermetures	fin d'année
2018	31*	1	2*	30
2019	30	1	3	28
2020	28	0	2	26

*dont un en franchise



La société Restoshop SA, qui exploite des shops et des stations-service sur les axes routiers et autoroutiers de Suisse, a réalisé, en 2020, un chiffre d'affaires de CHF 41.2 mio en recul de 35.8% par rapport à 2019.

Tous les segments (shop, bar et essence) ont enregistré une baisse importante de leur chiffre d'affaires 2020 par rapport à l'année précédente : les magasins et bars de 26% avec CHF 22.0 mio de chiffre d'affaires et l'essence de 44.2% avec CHF 19.2 mio. La vente d'essence en termes de litres s'est fortement contractée de 38.4%. Le prix moyen de l'essence s'est déprécié de CHF 0.149 pour atteindre CHF 1.433 contre CHF 1.582 l'année précédente.

Une part importante de ce recul s'explique par la cession de cinq établissements durant le 1^{er} trimestre 2020. Il s'agit des stations-service avec shop situées dans les communes suivantes : Collombey-Muraz (VS), Payerne (VD), Crissier (VD), Ittigen (BE) et Bern-Schosshalde.

Comme prévu, cette opération n'a pas eu d'incidence négative sur la rentabilité de la société et celle-ci a réalisé un bon exercice malgré le contexte difficile.

Outre les effets des opérations susmentionnées, la marche des affaires de Restoshop SA en termes de ventes shop et essence a également été affectée par la pandémie alors qu'elle était positive en janvier et février 2020 avant l'apparition du 1^{er} cas de COVID-19 en Suisse.

C'est durant le semi-confinement avec la fermeture des établissements publics (17.03.-10.05.2020), et de nombreux commerces stationnaires non alimentaires ainsi qu'avec la fermeture des frontières (17.03-14.06.2020) que le recul du chiffre d'affaires shop et essence de la société a été le plus marqué.

De plus, le restoroute Rose de la Broye à Estavayer-le-Lac (FR) ainsi que celui de Bavois (VD), dans lesquels nous exploitons un magasin, ont également décidé de fermer leurs portes pendant le semi-confinement, respectivement du 17 mars au 10 mai 2020 et du 19 mars au 30 avril 2020, en raison du manque manifeste de clients.

Le reste de l'année, si certains établissements ont encore subi l'absence de touristes étrangers et le recours plus important au télétravail, particulièrement ceux de Bavois et Lully, qui profitent habituellement d'une forte affluence de touristes étrangers, d'autres ont pu profiter du tourisme indigène et de la consommation locale.

Pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur sa rentabilité, la société a mis en œuvre des mesures de réduction des coûts notamment en termes de RHT.

Les perspectives de chiffre d'affaires pour 2021 dépendront ainsi de l'évolution de la pandémie et des restrictions pour l'endiguer.

Évolution du chiffre d'affaires
Restoshop SA 2018-2020 (en milliers CHF)

	ventes shop		ventes de carburants
2018	30'399	*CHF 1.600	35'423
2019	29'699	*CHF 1.582	34'417
2020	21'984	*CHF 1.433	19'216

*prix moyen de l'essence au litre

Évolution du nombre d'établissements
Restoshop SA 2018-2020

	début d'année	ouvertures	fermetures	fin d'année
2018	16	0	0	16
2019	16	0	1	15
2020	15	0	5	10

Suard

VOTRE ARTISAN

Également marquée par la situation sanitaire, la société a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 10.3 mio en 2020, en repli de 15.1% par rapport à l'année précédente. Toutes les activités n'ont pas été impactées dans la même mesure par le coronavirus.

Les tea-rooms ont enregistré une baisse des ventes importante de 42.5% subissant le plus fort recul en raison du semi-confinement (17.03-10.05.2020), des fermetures de la deuxième vague cantonale (04.11-09.12.2020) et des mesures de protection importantes imposées à la branche (distanciation entre les tables, nombre maximum de clients par table, etc.).

En ce qui concerne les magasins, l'évolution de la marche des affaires a été plus disparate selon leur situation géographique. Les magasins du centre-ville ont davantage souffert des vagues de fermeture des commerces et des restaurants, du recours au télétravail et de l'enseignement à distance au niveau supérieur. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires en recul de 11.4%. Au contraire, les magasins de périphérie, à Marly et Givisiez, ont enregistré une progression des ventes de 6.3%. La pandémie a modifié le comportement d'achat des consommateurs, ceux-ci privilégiant les magasins de proximité et désertant les lieux de forte fréquentation que sont notamment les centres-villes.

Le magasin de Givisiez a également pu profiter de son concept de boulangerie-drive qui permet à notre clientèle d'acheter nos produits sans sortir de son véhicule et en limitant les contacts. Ce service a particulièrement été apprécié en cette période particulière.

Ici aussi, c'est au cours du semi-confinement du 17 mars au 10 mai 2020 que le recul des ventes a été le plus marqué pour tous les secteurs confondus. Pendant cette période, nous avons lancé un service de livraisons à domicile à Fribourg et dans certaines communes limitrophes, avec un assortiment de produits de boulangerie, de pâtisserie et de chocolaterie. Ce service a pris fin peu après la réouverture des restaurants le 11 mai 2020.

Depuis le 27 août 2020, nos boulangeries Suard collaborent avec La Poste Suisse dans le cadre du projet «pain du coin» («Brot-post»). Ce concept propose la livraison de pain frais artisanal par le facteur directement dans la boîte à lait des clients. Ce service complémentaire a été bien accueilli par la population des communes concernées et poursuit un développement encourageant.

Depuis plusieurs années, Suard est engagée dans le développement durable aux travers notamment des leviers suivants :

- choix de fournisseurs et partenaires locaux (Minofarine, boucheries et produits laitiers régionaux, etc.) ;
- utilisation exclusive de farines suisses et même fribourgeoise pour la farine fleur ;
- produits exempts d'huile de palme ;
- adhésion à l'application «Too Good To Go» pour certains invendus ;
- cession de nos invendus à des associations à buts non lucratifs ;
- réduction de l'emploi du plastique dans nos emballages (papier FSC et emballages en PLA) ;
- recyclage des déchets alimentaires en alimentation animale ;
- développement de produits végétariens.

De plus, la société a inauguré à la mi-août 2020 un nouveau laboratoire de pâtisserie et de chocolaterie à la route de la Fonderie à Fribourg, ce qui a permis de regrouper toutes ses activités de production sur le même site.

Pour 2021, outre le secteur des tea-rooms significativement sinistré par la fermeture imposée du début d'année, l'évolution de la marche des affaires des magasins devrait être positive puisque l'on se compare à une année 2020 difficile. Elle ne devrait toutefois pas retrouver son niveau d'avant pandémie, restant intimement liée aux mesures de lutte contre le coronavirus et à la reprise progressive des activités économiques.

Évolution du chiffre d'affaires
Suard SA 2018-2020 (en milliers CHF)

2018	11'577
2019	12'121
2020	10'290

Évolution du nombre d'établissements
Suard SA 2018-2020

	début d'année	ouvertures	fermetures	fin d'année
2018	8	0	0	8
2019	8	1	0	9
2020	9	0	0	9



Parvico SA, qui gère le patrimoine et les projets immobiliers du groupe, a enregistré, en 2020, un revenu locatif relativement stable de CHF 2.84 mio contre CHF 2.66 mio l'année précédente. Ce revenu locatif devrait substantiellement augmenter avec la matérialisation du projet du Parc de la Fonderie. La société conduit également divers projets de mise en valeur de terrains ou de patrimoines du groupe :

Parc de la Fonderie, Fribourg

Débutés en juin 2019, les travaux de construction des deux immeubles d'habitation nous appartenant devraient s'achever à la fin de cette année : le bâtiment A pour septembre 2021 et le bâtiment B pour octobre/novembre 2021. Ces deux immeubles compteront 154 appartements et plus de 100 places de parc souterraines qui seront mis en location.

Fribourg-Centre B et parking de liaison

Ce projet est actuellement bloqué en raison des oppositions à la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Fribourg.

Route de la Fonderie, Fribourg

Une partie des surfaces disponibles à la Route de la Fonderie a été partiellement transformée pour accueillir le laboratoire de pâtisserie et de chocolaterie Suard en août 2020.

Des discussions concernant le réaménagement et la location des autres surfaces disponibles sont en cours avec différents intéressés.

Bellevue, Genève

Le projet qui comprend la construction de deux immeubles de six appartements pour lesquels le permis de construire a été délivré et publié dans la Feuille officielle du Canton de Genève le 19 octobre 2018 a soulevé des oppositions. La procédure de recours contre l'autorisation de construire est toujours en cours.

Aires de ravitaillement du Chablais EST et OUEST, Yverne

Des discussions sont toujours en cours avec le Canton de Vaud et l'exploitant précédent des deux aires de ravitaillement concernant l'étude des sols et les travaux d'assainissements de ceux-ci en été 2021. Les travaux d'aménagements extérieurs ont ainsi été suspendus.

Le patrimoine immobilier de Parvico SA se compose des objets suivants :

Fribourg	Terrains m ²	Bienne	Terrains m ²
Complexe industriel des routes de la Fonderie 2-6 et des Cliniques 2	13'016	Immeuble de la rue de Nidau 52	180
Terrain de la route de la Fonderie 29-32	7'829	La Chaux-de-Fonds	
Terrain Grand-Places 8	1'469	Immeuble de la rue Léopold-Robert 28	309
Terrain de la route Neuve 1	465	Payerne	
Terrain de la route Neuve 3	341	Immeuble de la place du Marché 12	306
Terrain de la route Neuve 4	1'773	Valavran, commune de Bellevue (GE)	
Terrain de la route Neuve 5	378	Terrain du chemin de la Chênaie 24A	4'748
Immeuble de la rue de Romont 2	263	Yverne	
Immeuble de la rue de Romont 13	146	Immeuble sis Les Iles	-
Chavannes-Renens		<small>Grevé de droit distinct et permanent de superficie, détenu à raison de 50% avec la société McDonald's Suisse Development Sàrl</small>	
Complexe industriel et immeuble locatif	5'892	Immeuble sis aux Planches de la Croix	-
Aarau		<small>Grevé de droit distinct et permanent de superficie, détenu à raison de 50% avec la société McDonald's Suisse Development Sàrl</small>	
Immeuble de la Bahnhofstrasse 11	96		
		Surface totale des terrains	37'211

Le rendement brut calculé selon la méthode usuelle de la branche de l'immobilier est de 4.6% (5.8% en 2019).



Personnel

L'effectif du personnel du groupe était le suivant :

31.12.2020	31.12.2019	
16	19	Direction et administration centrale
34	41	Gérant(e)s de Restoshop et Pause-Café
203	272	Employé(e)s de Restoshop et Pause-Café
126	140	Employé(e)s de Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard
4	4	Concierges
*383	*476	Total

* Pour le calcul en équivalent plein temps, voir tableau p.35

Un boulanger en plein travail, laboratoire Suard à la Route de la Fonderie 6 à Fribourg



Gouvernement d'entreprise

Le présent rapport est conforme à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise émise par la SIX Swiss Exchange. Les statuts de Villars Holding SA en vigueur sont disponibles sous le lien <http://statuts.villarsholding.ch>

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

Villars Holding SA est une société suisse domiciliée à Givisiez qui détient directement ou indirectement les sociétés suivantes :

Raison sociale	Siège	Participation	Activité	Capital-actions
Secteur commercial				
Restoshop SA	Givisiez	100%	Stations-service et shops	1'000'000.-
Arte Panis SA	Givisiez	100%	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	500'000.-
Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA	Givisiez	100%	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	400'000.-
Pause-Café SA	Givisiez	100%	Bars à café	500'000.-
Secteur immobilier				
Parvico SA	Givisiez	100%	Immobilier	7'150'000.-
Lully .01 SA	Lully (FR)	40.6%	Immobilier	2'000'000.-

Actionnaires importants

Au 31.12.2020, Villars Holding SA comptait 543 actionnaires, dont 491 sont d'origine suisse et 33 sont des personnes morales. Les actionnaires suivants détenaient des parts supérieures à 3% (seuil minimal soumis à déclaration selon l'art. 120 al.1 LIMF) :

- Sapco SA, à Givisiez (53.95%)
- LLB Swiss Investment AG (pour le compte du fonds AMG Substanzwerte Schweiz), à Zurich (9.83%)
- Döbert Holding GmbH & Co. KG, à Obertshausen (D) (5.07%) sans droit de vote (anciennement Hans-Herbert Döbert, à Munich (D)).

Deux informations soumises à déclaration selon les prescriptions de l'art.120 ss LIMF, anciennement art. 20 LBVM, ont été effectuées au cours de l'année 2020. Elles concernent l'actionnaire, Hans-Herbert Döbert, qui a transféré ses actions à la société Döbert Holding GmbH & Co. KG, à Obertshausen (D) et qui a démissionné par la suite.

5'367 actions (5.11%) n'étaient pas inscrites.

Pour consulter les informations communiquées à l'émetteur et à l'instance pour la publicité des participations, veuillez-vous référer au lien suivant :

<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

Pour accéder à la plateforme d'annonce de l'instance pour la publicité des participations, veuillez consulter le lien suivant :

https://disclosure.six-exchange-regulation.com/obligations/management_transaction/ddeal/login_fr.html

Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre Villars Holding SA et d'autres sociétés.

STRUCTURE DU CAPITAL

Capital

Le capital-actions de Villars Holding SA s'élève, depuis le 23 mai 2013, à CHF 4.62 mio et est entièrement libéré. Il est divisé en 105'000 actions nominatives. Les titres sont cotés à la bourse électronique suisse SIX Swiss Exchange (VILN 260 965).

La valeur nominale de l'action est de CHF 44.-.

Capital autorisé et conditionnel

Villars Holding SA n'a aucun capital autorisé ou conditionnel.

Modifications du capital

Villars Holding SA a procédé à sept réductions du capital-actions :
Le 10 mai 2007, le capital-actions a été réduit de CHF 10.5 mio à CHF 9.66 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Le 8 mai 2008, le capital-actions a été réduit de CHF 9.66 mio à CHF 8.82 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Le 14 mai 2009, le capital-actions a été réduit de CHF 8.82 mio à CHF 7.98 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Le 6 mai 2010, le capital-actions a été réduit de CHF 7.98 mio à CHF 7.14 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Le 12 mai 2011, le capital-actions a été réduit de CHF 7.14 mio à CHF 6.3 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Le 31 mai 2012, le capital-actions a été réduit de CHF 6.3 mio à CHF 5.46 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Le 23 mai 2013, le capital-actions a été réduit de CHF 5.46 mio à CHF 4.62 mio par un remboursement de la valeur nominale de CHF 8.- par action.

Actions et bons de participation

Les actions du groupe sont entièrement libérées.

Aucun bon de participation n'a été émis.

Bons de jouissance

Villars Holding SA n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transferts et inscriptions des « nommées »

Les restrictions de transferts figurant dans les statuts sont les suivantes :

Art. 6.3let. a)

Aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite, en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour les actions qu'elle détient, directement ou indirectement, pour plus de 5% du total des actions nominatives émises, sous réserve de l'art. 685 d'al. 3 CO. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui forment une entente ou un syndicat ou qui se concertent de toute autre manière aux fins de contourner cette limitation comptent pour une seule personne. La limitation de 5% s'applique aussi à l'inscription d'actions nominatives souscrites ou acquises par usage de droits de souscription, d'option et de conversion.

Art. 6.3let. b)

Le Conseil d'administration peut refuser, sous réserve des dispositions de la lettre d) ci-après, l'inscription au Registre des actions si l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Art. 6.3let. c)

Le Conseil d'administration peut refuser à des personnes le droit de se faire inscrire au Registre des actions comme actionnaires avec droit de vote, dans la mesure où leur acceptation empêcherait la société de produire, en ce qui concerne la composition de l'actionnariat, les preuves exigées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Art. 6.3let. d)

Le Conseil d'administration peut accepter, exceptionnellement, l'inscription d'un nommée suisse (banque, négociant en valeurs mobilières ou gérant de fortune professionnel) à titre fiduciaire. Le Conseil d'administration édicte des principes régissant l'inscription des nommées agissant à titre fiduciaire par voie de règlement ou dans le cadre de conventions passées avec des institutions boursières ou financières.

Emprunts convertibles ou à options

La société n'a émis aucun emprunt convertible ou à options.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil d'administration (y c. autres activités et groupement d'intérêt)

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'administration se composait des membres suivants :

Andreas Giesbrecht

Président

Membre du Comité d'investissement

Économiste (Dr. oec. HSG)

Nationalité suisse, 1953

Élu en 2012

Actif pendant trente ans au sein du Credit Suisse, il a notamment dirigé le secteur Clientèle PME de la région Suisse romande de 2003 à 2011. Aujourd'hui administrateur indépendant sous la raison individuelle giesbrecht.info, il dispose d'un mandat de consultant avec le groupe (voir p.25).

Andreas Giesbrecht est, en plus de ses fonctions dans les sociétés et participations détenues par Villars Holding SA, membre du conseil d'administration des sociétés suivantes :

- **Qualibroker Group SA**, Villars-sur-Glâne
- **Renaissance Management SA**, Écublens (VD), Président
- **Visval AG**, Dürdingen (FR)

Nicolas Rouge

Vice-président

Président du Comité de rémunération

Économiste d'entreprise (HES Lausanne)

Nationalité suisse, 1963

Élu en 2011

Dès 1994, il assume la Direction du département des ventes et du marketing des Sources Minérales Henniez SA. Nommé à la Direction générale de l'entreprise familiale en 2000, il la dirige jusqu'à sa vente au groupe Nestlé en 2007. Il sera Président du conseil d'administration de Nestlé Waters (Suisse) SA jusqu'en juin 2013.

Nicolas Rouge est, en plus de ses fonctions dans les sociétés et participations détenues par le groupe, administrateur des sociétés suivantes :

- **Cand-Landi SA**, Grandson (VD)
- **Société italo-suisse d'exploitation du Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA**, Bourg-Saint-Pierre (VS)
- **Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA**, Bourg-Saint-Pierre (VS)

Jacques Stephan

Administrateur délégué

Président du Comité d'investissement

Économiste d'entreprise (Université de Fribourg)

Nationalité suisse, 1948

Élu en 1996

Après avoir travaillé dans l'horlogerie chez Sicura/Breitling, il dirige, depuis 1979, Sapco SA, entreprise générale et de planification dans le domaine de la construction de bâtiments.

Jacques Stephan est, en plus de ses fonctions dans les sociétés et participations détenues par le groupe, administrateur des sociétés suivantes :

- **Gestion indépendante de patrimoines GIP SA**, Granges-Paccot (FR), Président
- **Sacao SA**, Givisiez (FR)
- **Sapco, Société Anonyme de Promotion et de Coordination**, Givisiez (FR), Président et Administrateur délégué

Pascal Blanquet

Membre du Comité d'investissement et du Comité de rémunération

Pharmacien (Université de Lausanne)

Nationalité suisse, 1955

Élu en 2011

En 1983, il reprend la Pharmacie du Capitole et constitue au fil du temps le groupe Capitole avec un total de 73 pharmacies qu'il vend en janvier 2008. Il est actif au sein de plusieurs sociétés de développement immobilier, commercial et industriel.

Pascal Blanquet est, en plus de ses fonctions dans les sociétés du groupe, administrateur des sociétés suivantes :

- **Ancor AG**, Samen (OW)
- **Apcor SA**, Nendaz (VS), Président
- **GIF SA**, Granges-Paccot (FR), Président
- **MCE-5 DEVELOPMENT SA**, Lyon (France), Vice-président

Bertrand Raemy

Économiste d'entreprise (HEG Fribourg)

Nationalité suisse, 1971

Élu en 2020

Dès 2006, il est nommé Directeur de filiale chez Foncia Geco Sarine SA. Il reprend, en 2009, la Direction générale de la Régie de Fribourg SA. En août 2019, il devient associé directeur chez Gerama SA.

Bertrand Raemy est administrateur des sociétés suivantes :

- **ANCAR HOLDING SA**, Fribourg, Vice-président
- **Gerama SA**, Fribourg, Administrateur délégué
- **Immobilier.ch SA**, Nyon

Valérie Stephan (hors Conseil)

Master en économie et

Master in Legal Studies (Université de Fribourg)

Secrétaire du Conseil d'administration

Nationalité suisse, 1981

Elle travaille sept ans dans l'Administration fédérale, au Secrétariat de la Commission de la concurrence. En 2013, elle rejoint Sapco SA, entreprise générale et de planification dans le domaine de la construction de bâtiments.

Valérie Stephan est administratrice de toutes les sociétés du groupe ainsi que des entreprises suivantes :

- **Sapco, Société Anonyme de Promotion et de Coordination**, Givisiez (FR)
- **Stephan SA**, Givisiez (FR)

Élection et durée du mandat

Tous les administrateurs ainsi que le Président ont été élus individuellement lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2020 pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale du 12 mai 2021. Il n'existe pas de limitation de durée du mandat.

Selon l'art. 16 des statuts de Villars Holding SA, les votations et les élections ont lieu soit à main levée soit par vote électronique à moins que le Président de l'assemblée n'ordonne un vote écrit ou qu'un tel vote soit demandé par la majorité des actionnaires présents.

Le Président de l'assemblée peut à tout moment demander de procéder à nouveau à une élection ou une décision s'il a un doute sur les résultats du vote. Dans ce cas, l'élection ou la décision antérieure est réputée ne pas avoir eu lieu.

Selon l'art. 17 des statuts, un membre du Conseil d'administration ne peut occuper plus de quatre fonctions d'administrateur d'une société cotée en bourse et de globalement dix fonctions supérieures dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques indépendantes du groupe Villars Holding SA.

Organisation du Conseil d'administration

Conformément à l'art. 19 des statuts, le Conseil d'administration est convoqué par le Président et se réunit au minimum quatre fois par an, en principe à cadence trimestrielle. Chaque membre du Conseil d'administration peut exiger du Président par écrit et avec indications des motifs, la convocation immédiate du Conseil d'administration. Au cours de l'année 2020, le Conseil d'administration a siégé quatre fois (dont une fois par vidéo-conférence) pour des séances d'une durée moyenne de quatre heures.

Un règlement d'organisation détaillé fixe les compétences et responsabilités du Conseil d'administration, des comités spéciaux, de la direction des filiales opérationnelles, du Directeur financier et de la responsable de l'expansion et du support opérationnel. Ce règlement est annuellement vérifié et adapté aux exigences par le Conseil d'administration. Il peut être consulté à tout moment au siège du groupe, à Givisiez.

Les statuts du groupe prévoient que le Conseil d'administration puisse déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a par conséquent constitué deux comités: le Comité de rémunération composé de Pascal Blanquet et Nicolas Rouge et le Comité d'investissement, composé de trois membres du Conseil d'administration (Pascal Blanquet, Andreas Giesbrecht et Jacques Stephan) et d'un membre de la Direction (Michael Wegmüller jusqu'au 31.10.2020 et Laurent Vaucher dès le 01.11.2020). Ces organes siègent séparément selon les besoins de leurs responsabilités.

Le Comité de rémunération assiste le Conseil d'administration dans l'établissement et la révision de la stratégie de rémunération de la société, des directives et des critères de performance. Il propose le montant de la rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction à soumettre à l'Assemblée générale. Le Comité de rémunération a la compétence d'accorder des prêts, des crédits et des prestations de prévoyance en dehors de la prévoyance professionnelle aux membres de la Direction et il les détaille dans le rapport de rémunération.

Le Comité d'investissement est chargé d'analyser, d'évaluer et de se prononcer sur différents projets d'ouvertures ou de reprises concernant uniquement les sociétés commerciales de Villars Holding SA.

Dans le cadre des attributions qui lui sont fixées, le Comité d'investissement a une compétence de décision pour les investissements inférieurs à CHF 1 mio pour un nouvel établissement et pour les investissements inférieurs à CHF 2 mio pour le rachat d'un établissement existant. Au-delà de ces montants, le Comité d'investissement doit requérir l'avis et la décision du Conseil d'administration. Lorsqu'il décide de la reprise d'un établissement existant, il est chargé de communiquer, après conclusion du contrat, aux membres du Conseil le nom et le lieu de l'établissement repris. Les informations concernant des établissements qui seraient réalisés à terme devraient être ajoutées à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Le Comité d'investissement se réunit en fonction des projets en cours et des réunions sont tenues aussi souvent que l'exigent les affaires de la société. En 2020, le Comité d'investissement et le Comité de rémunération ont chacun siégé une fois.

Compétences

Le Conseil d'administration est la plus haute autorité en matière de prise de décision au sein de Villars Holding SA, hormis les prérogatives réservées aux actionnaires conformément à la législation en vigueur (CO art. 698).

Le Conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires de la société qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou ne sont pas déléguées conformément au Règlement d'organisation.

Ses attributions intransmissibles et inaliénables sont les suivantes :

- exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- fixer l'organisation dans un Règlement d'organisation ;
- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et conférer le droit de signature aux personnes représentant la société ;
- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- établir le rapport de rémunération annuel sur proposition du Comité de rémunération ;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- informer le juge en cas de surendettement ;
- déterminer le mode de paiement du dividende ;
- déterminer la stratégie du groupe Villars Holding SA.

Le Conseil d'administration a transmis les affaires opérationnelles courantes au Comité de direction du groupe. Seuls Andreas Giesbrecht et Jacques Stephan assument une fonction exécutive, respectivement en tant que Président et Administrateur délégué. Andreas Giesbrecht est chargé par le Conseil d'administration de divers projets ponctuels avec le groupe ainsi que de la surveillance des personnes responsables de la gestion commerciale pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements, les budgets et les instructions données. Jacques Stephan est chargé par le Conseil d'administration de la gestion et de la mise en valeur des immeubles du groupe. Il lui est également confié la haute direction et la surveillance des finances du groupe.

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil tient à être informé pleinement de tous les événements significatifs de la société. Lors de chaque réunion du Conseil, les membres du Comité de direction renseignent sur la marche des affaires du groupe et de ses filiales. Les événements importants ou exceptionnels sont portés à la connaissance du Président et, selon les circonstances, des autres membres du Conseil le plus rapidement possible. Lors des réunions, tous les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes chargées de la gestion sont obligés de fournir les informations. Chaque membre du Conseil d'administration peut exiger des informations sur toutes les affaires du groupe et de ses sociétés et ceci même en dehors des séances.

Des documents écrits (bilan consolidé, compte de résultat consolidé, tableau de financement, cash-flow par secteur, résultat par société et point de vente, chiffre d'affaires par point de vente, détail de la marge brute par secteur) sont fournis aux membres du Conseil d'administration en vue de chacune de leurs séances. Lors de leur dernière séance annuelle, à fin novembre, le Directeur des finances et de l'administration transmet et présente également le budget de chaque société commerciale aux membres du Conseil pour approbation.

Lors de réunions régulières, le Président et le Directeur des finances et de l'administration tiennent informé l'Administrateur délégué de la marche des affaires et lui fournissent une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires du groupe.

Le Président le consulte également en fonction des décisions particulières à prendre.

En cas d'écart significatif entre les résultats effectifs et le budget ou de la non atteinte des objectifs fixés par le Conseil, le Président informe l'Administrateur délégué et a la faculté de convoquer le Conseil d'administration sans attendre la prochaine séance trimestrielle. Lors de séances hebdomadaires, le Comité de direction informe le Président sur la marche des affaires et sur l'évolution du chiffre d'affaires hebdomadaire par société. Les décisions importantes prises en séance du Comité de direction sont consignées dans un procès-verbal.

Le groupe Villars Holding SA effectue annuellement une analyse des risques (SCI). Tous les risques identifiés font l'objet d'une appréciation concernant leur degré de probabilité et les impacts éventuels ainsi que les mesures d'interventions possibles. Chaque année, la Direction générale du groupe examine le niveau de réalisation des mesures et l'actualisation de l'évaluation des risques. L'analyse des risques a été revue, complétée notamment pour intégrer les risques d'épidémie et approuvée lors de la séance du Conseil d'administration du 26 août 2020.

Les risques pris en compte dans l'analyse sont les suivants :

- risques opérationnels liés au service et à l'environnement opérationnel, à la maîtrise des ressources humaines, aux conditions contractuelles, aux anticipations des marchés, à la maîtrise des conditions d'hygiène, aux relations internes/externes et aux relations/qualité des fournisseurs/prestataires de service ;
- risques financiers en rapport avec le changement des taux d'intérêt, les demandes d'indemnités, les détournements de fonds, la faillite d'un locataire, la réduction inattendue des revenus (épidémie, pandémie et conflits commerciaux), la structure de l'actionariat et la comptabilisation ;
- risques infrastructurels en relation à la sécurité, à la maîtrise de l'informatique, à la vétusté du parc immobilier et au développement durable ;
- risques juridiques dus aux changements de la législation/veille juridique, aux exigences boursières et aux relations avec les partenaires sociaux.

Rémunération

Toutes les informations relatives aux rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction figurent dans le rapport de rémunération aux pages 24 et suivantes.

DIRECTION GÉNÉRALE

Membres du Comité de direction (y c. autres activités et groupement d'intérêt)

Laurence Stephan

Directrice de Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA
Nationalité suisse, 1985

Laurence Stephan a étudié le droit à l'Université de Fribourg où elle a obtenu en 2010 un Master of law avec mention bilingue. Elle obtient le brevet de capacité d'avocate du canton de Fribourg en 2013. Elle travaille ensuite durant deux ans auprès de l'Etude Bratschi Wiederkehr & Buob à Berne et à Lausanne. Laurence Stephan rejoint le groupe Villars Holding SA début 2016. Le 1^{er} mars 2018, elle reprend la direction de Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA.

Laurence Stephan est, en plus de ses fonctions dans le groupe, administratrice de Stephan SA, à Givisiez.

Thomas Lentès

Directeur de Restoshop SA
Directeur de Pause-Café SA
Nationalité allemande, 1968

Après une formation de cuisinier, Thomas Lentès travaille durant plusieurs années auprès du groupe Mövenpick, notamment comme Directeur du restaurant du Chablais à Yverne et du Relais de la Côte à Bursins. Parallèlement, il obtient en 2006 une licence en sciences économiques et en gestion à l'Université de Savoie en France. Il prend la Direction de Restoshop SA en juin 2010 et de Pause-Café SA en mars 2018.

Cristina da Silva

Directrice de l'expansion et du support opérationnel
Nationalité suisse, 1986

Après avoir étudié l'économie à l'Université de Fribourg où elle a obtenu un Master en Gestion d'entreprise en 2011, Cristina da Silva a parfait sa formation auprès de L'Oréal Suisse SA dans le marketing de produits. Elle rejoint le groupe Villars Holding SA en tant qu'assistante de Direction et responsable marketing et communication. Dès le mois de janvier 2017, elle devient chef de projets du groupe. À partir du 1^{er} mars 2018, elle rejoint le Comité de direction en tant que responsable de l'expansion et du support opérationnel.

Laurent Vaucher

Directeur des finances et de l'administration
Nationalité suisse, 1972

Après une formation d'employé de commerce, Laurent Vaucher travaille quelques années auprès de différents services à l'État de Fribourg. Il rejoint en 1999 la société Allo Boissons en tant que comptable. Il œuvre ensuite comme chef comptable des Services industriels de la ville de Fribourg pendant 3 ans. En 2010, il est engagé comme responsable administratif et financier auprès de la Régie de Fribourg SA. C'est, en 2020, qu'il reprend la direction des finances et de l'administration du groupe Villars Holding SA.

Organisation de la Direction

Conformément au règlement d'organisation, le Comité de direction est composé du Directeur des finances et de l'administration, des Directeurs des sociétés commerciales et de la Directrice de l'expansion et du support opérationnel. Dans le cadre des attributions qui lui sont fixées, il est chargé de la gestion courante et du suivi ponctuel de la marche des affaires de chaque unité opérationnelle du groupe ; il prend, à cet effet, toutes les mesures propres à assurer la bonne marche des affaires. Il veille à mettre en place une organisation structurée avec des compétences en rapport avec les objectifs et s'assure du respect des règles et des règlements. Il est chargé de l'établissement du budget et des états financiers destinés au Conseil d'administration.

Le Comité de direction se réunit hebdomadairement sous la conduite du Président. Lors de chaque séance, il rapporte au Président les faits concernant le développement des établissements Restoshop SA, Pause-Café SA et Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA, sur la marche des affaires ainsi que sur tout fait important au niveau des affaires ou de l'organisation.

Chaque membre du Comité de direction gère les différentes tâches qui lui ont été assignées par le Président et veille à la bonne application des procédures du système de contrôle interne (SCI).

Les membres du Comité de direction vérifient une fois par année l'exhaustivité des risques mentionnés dans le SCI et le bon fonctionnement des procédures. Le cas échéant, ils invitent les membres du Conseil sur la base de leurs constatations à adapter le tableau des risques.

Selon l'art. 21 des statuts, sur demande écrite, le Conseil d'administration peut autoriser un membre de la Direction d'accepter au maximum un mandat d'administrateur hors groupe.

Changements au sein de la Direction générale
Ayant décidé de réorienter sa carrière, Michael Wegmüller a quitté ses fonctions au 31 octobre 2020. Depuis septembre 2017, il a assumé la responsabilité des finances pour tout le groupe. Le Conseil d'administration le remercie vivement pour ses bons et loyaux services et lui souhaite succès et satisfaction dans ses nouvelles tâches.

En la personne de Laurent Vaucher, le Conseil d'administration a engagé quelqu'un de compétent et expérimenté pour lui succéder. Né en 1972, celui-ci a travaillé dans plusieurs entreprises fribourgeoises en se spécialisant au fil des ans dans la fonction finances. Ces 10 dernières années, il a assumé en tant que membre de la Direction la responsabilité Finances et Informatique de la société Régie de Fribourg SA. Il a rejoint Villars Holding dès le mois de septembre pour une période de passation des pouvoirs avec prise des responsabilités dès le 1^{er} novembre 2020.

Pain de seigle aux noisettes entières de nos boulangeries Suard



DROIT DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Limitation des droits de vote et de représentation
Conformément à l'art. 14 des statuts du groupe, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote des actionnaires est soumis aux conditions prévues à l'art. 6 des statuts.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire participant à cette Assemblée ou par le représentant indépendant élu chaque année par l'Assemblée générale. Les actionnaires ont la possibilité d'octroyer des instructions au représentant indépendant par écrit ou de manière électronique. Chaque année, la procédure à suivre est expliquée dans l'invitation à l'Assemblée générale.

Selon l'art. 6.3let.a) des statuts, aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite, en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour les actions qu'elle détient, directement ou indirectement, pour plus de 5% du total des actions nominatives émises, sous réserve de l'art. 685 d'al.3 CO. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui forment une entente ou un syndicat ou qui se concertent de toute autre manière aux fins de contourner cette limitation comptent pour une seule personne. La limitation de 5% s'applique aussi à l'inscription d'actions nominatives souscrites ou acquises par usage de droits de souscription, d'option et de conversion.

Conformément à l'art. 6.3let. f), dans des cas particuliers, le Conseil d'administration peut introduire des exceptions à la réglementation concernant l'inscription au Registre des actions. Dans l'exercice sous revue, aucune exception n'a été ni demandée ni accordée.

Un changement des limitations du droit d'inscription et de vote est uniquement possible par une modification des dispositions statutaires. Pour une telle modification, une décision de l'Assemblée générale approuvée par les voix représentant la moitié au moins du capital-actions est nécessaire.

Quorum statutaire (art. 15 al.3)

Les décisions de l'Assemblée générale portant sur :

- la modification de la raison sociale
 - la conversion d'actions au porteur en actions nominatives
 - la fusion avec une autre société
 - le nombre de membres du Conseil d'administration
 - la modification du présent article
- doivent être approuvées par les voix représentant la moitié au moins du capital-actions.

Convocation de l'Assemblée générale (art. 11 al.2 et 12)

La convocation à l'Assemblée générale se déroule conformément aux art. 11 et 12 des statuts du groupe. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande de l'Assemblée générale ordinaire ou à la demande écrite faite, avec indication des objets ainsi que des propositions devant figurer à l'ordre du jour, par un ou plusieurs actionnaires avec droit de vote représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions.

Inscription à l'ordre du jour (art. 12 al.3)

Un ou plusieurs actionnaires représentant des actions avec droit de vote totalisant le dixième au moins du capital-actions ou une valeur nominale d'un million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit en indiquant les propositions au Conseil d'administration au plus tard 60 jours avant l'Assemblée générale.

Inscription au Registre des actions (art. 6.2 al.3 et 6.4)

L'acquéreur d'une ou plusieurs actions nominatives doit requérir son inscription dans le Registre des actions dans un délai de 20 jours à compter du jour de l'acquisition de ses actions. Il est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à sa reconnaissance par le Conseil d'administration comme actionnaire avec droit de vote.

Pour déterminer le droit à la participation et le pouvoir de représentation des actionnaires nominatifs aux Assemblées générales, l'état des inscriptions au Registre des actions le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée générale fait foi.

PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Obligation de présenter une offre

Aucune clause statutaire d'« opting out » ou d'« opting up » selon l'art. 125 LIMF, anciennement art. 22 LBVM, n'existe.

Clauses relatives aux prises de contrôle

Aucune clause relative aux prises de contrôle n'est prévue.

ORGANE DE RÉVISION

Durée du mandat de révision

L'organe de révision de la société et de la plupart de ses filiales est KPMG SA à Lausanne. Le réviseur responsable du mandat pour l'exercice sous revue assure cette fonction depuis 2018. Les mandats pour ces sociétés sont d'une année et attribués lors des Assemblées générales annuelles par les actionnaires. Le rythme de rotation du réviseur responsable est de sept ans, durée maximale légale pour les sociétés suisses.

Les sociétés Arte Panis SA et Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA sont révisées par PKF Fiduciaire SA à Fribourg.

Honoraires de révision

Le total des honoraires de révision s'élève à CHF 113'890.- (pour l'ensemble des sociétés du groupe).

Instruments d'information

sur l'organe de révision externe

Les contrôles relatifs à l'appréciation de la révision externe sont du ressort du Président du Conseil d'administration et du Directeur des finances et de l'administration du groupe. Ils évaluent les prestations accomplies par l'organe de révision et formulent une recommandation au Conseil d'administration sur la nomination du réviseur externe indépendant à l'Assemblée générale. Deux fois par année, le Président et le Directeur des finances et de l'administration rencontrent les réviseurs. Ces derniers préparent un rapport détaillé destiné au Conseil d'administration comprenant les constatations sur l'établissement des comptes et sur le système de contrôle interne (SCI). Ils procèdent également à la vérification du rapport de rémunération. Lors de ces réunions annuelles, les éléments importants pour la révision de l'exercice suivant sont définis et les risques principaux identifiés par l'organe de révision sont discutés. Une fois par année, l'indépendance des réviseurs est évaluée.

POLITIQUE D'INFORMATION

Villars Holding SA a pratiqué la politique d'information suivante :

Rapport annuel 2019

Communication à la presse	22 avril 2020
Lettre aux actionnaires	22 avril 2020
Information sur le site Internet	22 avril 2020

Rapport intermédiaire au 30 juin 2020

Communication à la presse	9 septembre 2020
Envoi aux actionnaires	9 septembre 2020
Information sur le site Internet	9 septembre 2020

Pour l'année en cours, Villars Holding SA entend pratiquer la politique d'information suivante :

Rapport annuel 2020

Communication à la presse	21 avril 2021
Lettre aux actionnaires	21 avril 2021
Information sur le site Internet	21 avril 2021

Rapport intermédiaire au 30 juin 2021

Communication à la presse	8 septembre 2021
Envoi aux actionnaires	8 septembre 2021
Information sur le site Internet	8 septembre 2021

Ces informations peuvent également être consultées sur le site Internet du groupe : www.villarsholding.ch

Pour consulter les statuts du groupe, veuillez vous référer au lien suivant : <http://statuts.villarsholding.ch>

Le calendrier d'entreprise est régulièrement mis à jour sous le lien suivant : <http://calendrier.villarsholding.ch>

Le rapport de gestion peut être téléchargé sous le lien : <http://rapport.villarsholding.ch>

De plus, il est possible de s'inscrire sur une liste de diffusion pour recevoir gratuitement et en temps voulu les informations relatives aux faits susceptibles d'influencer les cours sous le lien suivant : <http://newsletter.villarsholding.ch>

Pour consulter les annonces événementielles, veuillez vous référer au lien suivant : <http://evenements.villarsholding.ch>

Un formulaire de contact est disponible pour toutes demandes sous : <http://contact.villarsholding.ch>. Celles-ci peuvent également être adressées par courrier à :

Villars Holding SA
Case postale
CH-1701 Fribourg

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération comporte un aperçu des procédures applicables pour la fixation des rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction en se référant aux dispositions statutaires concernées.

RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Contenu et procédure de fixation des rémunérations

Le Comité de rémunération se réunit généralement une fois par an pour établir le rapport de rémunération. Dès que celui-ci est prêt, il informe l'ensemble du Conseil d'administration du déroulement de la procédure de fixation et du processus de rémunération. Les membres du Conseil d'administration peuvent demander à tout moment de participer à la séance du Comité de rémunération. Ils disposent également d'un droit de consultation lors de cette dernière.

Conformément à l'art. 9 point 6 des statuts, l'Assemblée générale vote annuellement et séparément de façon contraignante les rémunérations des Administrateurs et des membres de la Direction.

Rémunération du Conseil d'administration

Conformément aux art. 9 point 6, 18 et 22 des statuts de Villars Holding SA, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, sur la base du rapport du Comité de rémunération, le montant de l'indemnisation de ses membres pour leur activité.

Celui-ci est composé d'un montant d'indemnisation fixe annuel ainsi que de jetons de présence alloués pour chaque séance du Conseil d'administration (rémunération des séances). Les montants d'indemnisation fixe (CHF 5'000.- par an) et de jetons de présence (CHF 1'200.- par séance) ont été fixés à la discrétion de l'organe compétent.

La durée des contrats qui prévoient la rémunération des membres du Conseil d'administration est d'une année, sous réserve de leur réélection par l'Assemblée générale. En cas de non réélection d'un membre du Conseil d'administration, le contrat de celui-ci est automatiquement résilié avec un délai de congé de deux mois.

	Giesbrecht Andreas	Rouge Nicolas	Stephan Jacques	Blanquet Pascal	Raemy Bertrand	Total
	Président	Vice-président	Administrateur délégué	Administrateur	Administrateur	
	Membre exécutif	Membre non exécutif	Membre exécutif	Membre non exécutif	Membre non exécutif	
Honoraires	5'000	5'000	5'000	5'000	2'500	22'500
Indemnités comités et autres fonctions	¹⁾ 96'850	²⁾ 1'300	³⁾ 800	-	-	98'950
Jetons de présence	4'800	4'800	4'800	4'800	2'400	21'600
Charges sociales	302	1'748	261	1'543	772	4'626
Total	106'952	12'848	10'861	11'343	5'672	147'676
Exercice précédent	127'408	12'813	10'828	11'313	-	162'362

¹⁾ Comprend les honoraires en tant que Président de Lully .01 SA et la rémunération du mandat de Villars Holding avec giesbrecht.info

²⁾ Comprend les honoraires en tant qu'Administrateur de Lully .01 SA

³⁾ Comprend les honoraires en tant que Vice-président du Restoroute de Bavois SA

Indemnités comités/autres fonctions

Les indemnités rémunérant les activités des membres du Conseil d'administration dans des entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société reviennent aux membres concernés.

Ainsi, Andreas Giesbrecht a reçu CHF 2'450.- d'indemnisation pour sa présidence au Conseil d'administration de Lully .01 SA. La rémunération pour les projets ponctuels que le Conseil d'administration a confié en 2020 à Andreas Giesbrecht se monte à CHF 94'400.-. Il se charge également de la surveillance des personnes responsables de la gestion commerciale pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements, les budgets et les instructions données. Globalement, son mandat porte sur environ 52 jours par an.

Jacques Stephan a reçu une indemnisation de CHF 800.- pour sa fonction de Vice-président au Conseil d'administration du Restoroute de Bavois SA. Nicolas Rouge a reçu CHF 1'300.- de jetons de présence pour sa fonction de membre du Conseil d'administration de Lully .01 SA.

La rémunération la plus élevée (Andreas Giesbrecht, Président) s'est montée à CHF 106'952.-, dont CHF 5'000.- d'honoraires, CHF 4'800.- de jetons de présence, CHF 302.- de charges sociales et CHF 94'400.- pour ses mandats ponctuels avec le groupe ainsi que CHF 2'450.- pour sa fonction occupée dans le Conseil d'administration de Lully .01 SA.

Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/AF) se sont élevées à CHF 4'626.-.

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants.

Une rémunération variable, des prestations de retraite ou d'indemnités de départ sont proscrites. Il n'existe pas de programme de prime, ni de participation en actions.

Aucun crédit ne peut être octroyé aux administrateurs.

Rémunérations supplémentaires versées aux membres du Conseil d'administration ou à des personnes ou entreprises proches de ceux-ci

La rémunération globale versée à Sapco SA en 2020 est de CHF 86'790.- (2019: CHF 99'147.80) pour la fonction exécutive exercée par Jacques Stephan. L'Administrateur délégué est chargé par le Conseil d'administration de la gestion et de la mise en valeur des immeubles du groupe. Il lui est également confié la haute direction et la surveillance des finances du groupe.

Rémunération de la Direction

Le système de rémunération actuellement en vigueur vise à inciter les membres de la Direction à contribuer à tous les niveaux, par leurs décisions et leurs actions, à la réalisation des objectifs et donc à la pérennité des résultats du groupe ainsi que du domaine d'activités auquel ils appartiennent. Il vise également à promouvoir le développement des compétences et la performance individuelle et collective.

Conformément aux art. 9 point 6, 18 et 22 des statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, sur la base du rapport du Comité de rémunération, le montant des rémunérations des membres de la Direction. Ce dernier est revu annuellement et est décidé sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués pour les membres, par le Président.

Les rémunérations des membres de la Direction comprennent une part fixe et une part variable, dépendante des résultats du groupe. Elles incluent tous les éléments décrits ci-dessous.

Éléments fixes de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base est révisé périodiquement et est versé en 13 mensualités égales. La treizième mensualité est versée chaque année en décembre. Le salaire est déterminé selon la fonction occupée, les compétences et l'expérience du membre concerné. Il tient également compte de la situation de la branche, c'est-à-dire des pratiques du marché en termes de rémunération pour des fonctions similaires, et du marché du travail, à savoir de la difficulté à trouver la personne qualifiée pour le poste en question.

Frais forfaitaires

Les membres de la Direction du groupe reçoivent un montant forfaitaire pour le remboursement de leurs frais. Ce montant forfaitaire couvre les frais de représentation dus à leur fonction. Il représente globalement CHF 20'180.- en 2020 (CHF 20'280.- en 2019).

Autres frais

Les frais de déplacement des membres de la Direction pour les kilomètres parcourus avec leur voiture privée sont également indemnisés sur la base du calcul individuel du TCS.

Éléments liés aux résultats

Les membres de la Direction perçoivent un bonus annuel variable leur permettant de participer aux résultats du groupe ainsi qu'aux résultats de la société correspondante.

Ce bonus rétribue les membres de la Direction selon leurs performances basées sur des critères quantitatifs et qualitatifs définis par le Président. Les objectifs quantitatifs contiennent des éléments qui sont dans la sphère d'influence du collaborateur et les critères qualitatifs sont fixés individuellement et varient selon la fonction.

Outre la réalisation des objectifs personnels et ceux du groupe, les critères d'appréciation pris en compte pour la définition de la prime sont entre autres: l'évolution du chiffre d'affaires, l'évolution du résultat d'exploitation (EBIT), la réalisation des projets de développement, la réussite dans les négociations, le succès dans la conduite de programmes de réduction des coûts, la fluctuation et la motivation du personnel.

L'atteinte des objectifs est évaluée une fois par année. Le bonus est calculé par le Comité de rémunération chaque année en fonction du cash-flow réalisé. Il est fixé et versé en début d'année après la clôture annuelle sous réserve d'acceptation des montants par l'Assemblée générale. La part variable ne peut dépasser le 50% du salaire fixe le plus élevé respectivement le 33% du salaire fixe des membres de la Direction.

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2020 (en CHF)

	Total	Rémunération la plus haute
		Lentes Thomas, Directeur
Rémunération fixe	459'434	130'000
Primes	60'000	25'000
Charges sociales	112'211	33'974
Total	631'645	188'974
Exercice précédent	619'438	197'651

Pour l'ensemble des membres de la Direction et au titre de l'exercice 2020, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle s'est élevé à 13.1% (21% en 2019).

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2020

Aucun membre du Comité de direction de même qu'aucun de leurs proches (personnes vivant sous le même toit) n'a reçu d'actions.

Caisse de pensions/Caisse des cadres

Les membres de la Direction sont couverts, dès leur entrée en fonction et aux mêmes conditions d'assurance que tous les autres collaborateurs, par la caisse de prévoyance du groupe Allianz Suisse, selon leur règlement de prévoyance. Pour les membres de la Direction, en dérogation de l'art.2.4.2 dudit règlement, les cotisations de même que les prestations sont calculées sur la base du salaire annuel AVS, sans diminution du montant de coordination.

De plus, la société a prévu pour ses cadres une prévoyance complémentaire sous forme de constitution d'un capital épargne selon le règlement de prévoyance d'AXA Winterthur Columna.

Indemnités de départ

Aucun membre du Comité de direction n'a reçu d'indemnités de départ durant l'exercice sous revue. De telles indemnités ne sont pas prévues dans les contrats de travail des membres des organes dirigeants.

Honoraires et rémunérations additionnels

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de Villars Holding SA d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus.

Prêts aux organes

En 2020, aucun crédit n'a été accordé aux membres ou à d'anciens membres des organes dirigeants ou à des personnes proches.

Détention des actions

La totalité des membres exécutifs du Conseil d'administration, des membres du Comité directeur, des personnes exerçant des fonctions dirigeantes ainsi que la totalité des personnes qui leur sont proches détenaient, au 31.12.2020, 501 actions.

La totalité des membres non exécutifs du Conseil d'administration ainsi que la totalité des personnes qui leur sont proches détenaient, au 31.12.2020, 200 actions.

Le groupe Villars Holding SA détenait, à la fin de l'exercice 2020, 600 propres actions.

Rapport de l'organe de révision sur les rémunérations



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Villars Holding S.A., Givisiez

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Villars Holding S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. La vérification s'est limitée aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) figurant dans les tableaux du rapport de rémunération (pages 24 à 26).

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Villars Holding S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 7 avril 2021

Compte de résultat consolidé du groupe, exercice 2020

	Notes p. 35 à 41	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		CHF	CHF
Chiffre d'affaires	1	59'523'851	90'700'808
Produits des immeubles de placement	1	2'836'624	2'659'959
Autres produits d'exploitation	1	2'450'354	1'394'006
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		64'810'829	94'754'773
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût des marchandises		37'847'218	59'896'006
Charges de personnel	2	14'664'244	19'057'359
Charges d'exploitation et d'administration	3	8'334'667	9'716'921
Charges des immeubles de placement		1'134'132	1'284'354
Amortissements	4	1'785'409	2'179'444
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		63'765'670	92'134'084
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	1	1'045'159	2'620'689
Produits financiers		107'235	114'833
Charges financières		-303'884	-299'030
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, SOCIÉTÉ ASSOCIÉE		848'510	2'436'492
Impôts sur les bénéfices	5	-300'965	176'525
Quote-part dans le résultat d'une société associée		88'083	81'965
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE		635'628	2'694'982
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ ET NON DILUÉ	14	6.09	25.81

Bilan consolidé du groupe au 31 décembre 2020

	Notes p. 35 à 41	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF		CHF	CHF
Liquidités		21'088'591	34'546'848
Titres		168'204	181'473
Créances provenant de livraisons et de prestations		1'283'891	2'289'816
Autres créances à court terme		877'734	735'228
Stocks	6	2'422'011	3'389'605
Comptes de régularisation actifs		1'234'951	1'033'778
Actifs circulants		27'075'382	42'176'748
Participation dans une société associée	7	1'180'667	1'133'185
Immobilisations financières	8	2'632'780	2'674'091
Actifs de prévoyance	13	1'332'487	1'369'339
Immobilisations corporelles	4	4'022'162	4'828'463
Terrains et immeubles de placement	4/15	57'256'931	57'746'320
Immeubles en cours de construction	4	16'189'870	1'350'897
Actifs immobilisés		82'614'897	69'102'295
TOTAL DE L'ACTIF		109'690'279	111'279'043
PASSIF			
Dettes provenant de livraisons et de prestations		2'829'235	4'299'665
Dettes financières	10	100'000	100'000
Autres dettes à court terme		450'653	789'712
Comptes de régularisation passifs		3'175'244	3'380'670
Dettes à court terme		6'555'132	8'570'047
Dettes financières	10	11'526'000	11'626'000
Impôts différés		2'078'919	2'188'396
Dettes à long terme		13'604'919	13'814'396
Fonds étrangers		20'160'051	22'384'443
Capital-actions		4'620'000	4'620'000
Propres actions		-298'000	-298'000
Bénéfices accumulés		84'572'600	81'877'618
Bénéfice de l'exercice		635'628	2'694'982
Fonds propres		89'530'228	88'894'600
TOTAL DU PASSIF		109'690'279	111'279'043

Tableau de financement consolidé du groupe

	2020	2019
	CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice	635'628	2'694'982
Élimination du bénéfice de la société associée	-88'083	-81'965
Élimination de l'impôt sur les bénéfices	300'965	-176'525
Élimination des produits et charges financiers	196'649	184'197
Élimination des amortissements	1'785'409	2'179'444
Diminution (+) aug. (-) des créances résultant de livraisons et de prestations de services	1'005'925	-11'152
Diminution(+) augmentation (-) des stocks	967'594	-139'535
Augmentation (-) diminution (+) des autres actifs circulants	-330'410	168'595
Diminution (+) augmentation (-) des actifs de prévoyance	36'852	-198'797
Diminution (-) des dettes résultant de livraisons et de prestations de services	-1'470'430	-62'238
Diminution (-) des autres dettes à court terme	-544'485	-705'891
Impôts payés	-383'821	-361'399
CASH-FLOW D'EXPLOITATION	2'111'793	3'489'716
Désinvestissements d'immobilisations financières	41'311	18'722
Investissements d'immobilisations corporelles	-270'525	-1'049'967
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	-	46'800
Investissements de terrains et immeubles	-15'058'067	-2'806'275
Dividende encaissé de la société associée	40'600	32'480
Dividendes encaissés	8'058	21'015
Intérêts encaissés	59'188	64'626
CASH-FLOW DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-15'179'435	-3'672'599
Remboursement de dettes financières	-100'000	-100'000
Intérêts payés	-290'615	-299'030
Dividende payé aux actionnaires de la société mère	-	-835'200
CASH-FLOW DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-390'615	-1'234'230
DIMINUTION (-) DES LIQUIDITÉS	-13'458'257	-1'417'113
Liquidités au 1 ^{er} janvier	34'546'848	35'963'961
Liquidités au 31 décembre	21'088'591	34'546'848

Variation des fonds propres consolidés du groupe

(Tous les chiffres sont exprimés en milliers de CHF)

	Capital-actions	Propres actions	Bénéfices accumulés	Total fonds propres
Solde au 31.12.2018	4'620	-298	82'713	87'035
Dividende payé aux actionnaires	-	-	-835	-835
Bénéfice 2019	-	-	2'695	2'695
SOLDE AU 31.12.2019	4'620	-298	84'573	88'895
Dividende payé aux actionnaires	-	-	-	-
Bénéfice 2020	-	-	635	635
SOLDE AU 31.12.2020	4'620	-298	85'208	89'530

Le capital-actions est entièrement libéré et se compose de 105'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 44.-.

Au 31.12.2020, les bénéfices accumulés comprennent des réserves légales non distribuables de 8'674 milliers de CHF (31.12.2019: 8'610 milliers de CHF).

Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2020

ACTIVITÉ DU GROUPE

Le groupe Villars Holding SA est une société anonyme suisse, dont le siège est à Givisiez, active dans le commerce de détail, la restauration et l'immobilier. Coté à la bourse suisse SIX Swiss Exchange, le groupe est détenu majoritairement par Sapco SA à Givisiez.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Généralités

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La présentation des états financiers se fait selon le principe des coûts historiques.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Villars Holding SA ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Ils sont établis aux mêmes dates et utilisent des principes comptables uniformes.

Filiales

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital-actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Entité associée

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. Les actifs nets et les résultats sont ajustés pour être conformes aux principes comptables du groupe.

Au 31 décembre 2020, le groupe est composé de la société mère Villars Holding SA et des sociétés suivantes :

Nom	Lieu	Activité	Participation	Consolidation
Restoshop SA	Givisiez	Stations-service et shops	100%	Globale
Arte Panis SA	Givisiez	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	100%	Globale
Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA	Givisiez	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	100%	Globale
Pause-Café SA	Givisiez	Bars à café	100%	Globale
Parvico SA	Givisiez	Immobilier	100%	Globale
Lully .01 SA	Lully FR	Immobilier	40,6%	Mise en équivalence

Aucune modification n'est intervenue par rapport au 31 décembre 2019.

Méthode de consolidation

La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode anglo-saxonne (Purchase Method). Selon celle-ci, les fonds propres des sociétés du groupe sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans les comptes de la société holding au moment de l'acquisition ou de la fondation. À cette date, les actifs et les passifs de la société fille sont évalués aux valeurs actuelles selon les principes uniformes au sein du groupe. Toute différence restante après cette réévaluation entre le prix d'achat et les fonds propres de la société acquise est directement débitée ou créditée en tant que goodwill dans les fonds propres du groupe.

Éliminations

Les créances et engagements ainsi que les produits, charges et dividendes internes au groupe sont éliminés.

Conversion des monnaies étrangères

Toutes les sociétés du groupe présentent leurs comptes en francs suisses. À la date du bilan, il n'existe aucun actif ou passif monétaire libellé en devises étrangères. En cours d'année, les transactions en monnaies étrangères sont en nombre limité et sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes du commerce de détail, de carburants, des bars à café et des boulangeries-pâtisseries-confiseries, déduction faite des remises commerciales ainsi que des impôts sur les ventes. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement lors de l'entrée en possession des biens par l'acheteur.

Produits des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont enregistrés dans le compte de résultat de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Charges d'exploitation et d'administration

Les frais de location, d'énergie, d'entretien, de réparation, de publicité et les autres frais d'exploitation des points de vente, les frais de gestion et d'administration ainsi que l'impôt sur le capital sont inclus dans ce poste.

Charges des immeubles de placement

Ce poste comprend les frais de gestion, d'entretien, de réparations, d'énergie, d'assurance, de contributions immobilières et les autres taxes des immeubles du groupe, diminués des frais de chauffage et d'exploitation à charge des locataires.

Produits financiers

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Impôts sur les bénéfices

Cette rubrique comprend les impôts courants et les impôts différés sur les bénéfices. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur les bénéfices imposables de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus enregistrées au moment de la taxation des exercices antérieurs. Les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux moyen sur le résultat avant impôts, reflétant le taux d'imposition moyen attendu tant au niveau national que dans les différents cantons et communes dans lesquels le groupe est imposé. Des impôts différés sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale et incluent les comptes de caisse, les comptes bancaires, ainsi que des placements dont la durée initiale est de moins de trois mois. Elles peuvent toutes être qualifiées de comptes à vue.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur boursière et comprennent des actions réalisables sur des marchés boursiers.

Créances provenant de livraisons et de prestations

Les créances englobent les comptes courants de cartes de crédit et des régies immobilières, les ristournes et contributions publicitaires à encaisser ainsi que les avances de frais effectuées au personnel. Elles sont enregistrées à la valeur nominale déduction faite des corrections de valeurs pour créances douteuses. Une correction de valeur pour créances douteuses est comptabilisée lorsque des signes objectifs (tels que des difficultés financières significatives du débiteur, des défauts ou des retards de paiements) indiquent que le groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance.

Stocks

Les produits finis achetés sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Pour les articles du commerce de détail, la valeur d'inventaire en fin d'année est déterminée par calcul rétrograde en partant du prix de vente.

Immobilisations financières

Cette rubrique comprend les prêts et créances à long terme ainsi que les investissements dans des actions non cotées évaluées au coût historique. Un ajustement de valeur est effectué en cas de moins-value effective.

Actifs de prévoyance

Le groupe contrôle une Fondation patronale dont l'un des buts est de se substituer à l'employeur pour assurer le paiement de primes ou de cotisations patronales à une institution de prévoyance ou à une autre assurance sociale concernant les membres du personnel du groupe. Aucune cotisation réglementaire n'est versée par les employés ou par l'employeur. Ainsi, les prestations sont entièrement financées par la fortune et le rendement des actifs. La fortune libre, évaluée à la juste valeur, est portée au bilan sous « Actifs de prévoyance » et la variation est enregistrée dans les « Charges de personnel » de la période.

Immobilisations corporelles

Cette rubrique comprend le matériel, mobilier et agencement des points de vente. Ces immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'ensemble des autres coûts de réparation, de maintenance et d'entretien courant sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Matériel et agencement des points de vente : 6-8 ans

- Mobilier et matériel informatique : 3-5 ans

Les durées d'utilisation des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Cette rubrique comprend les montants versés pour prolonger les contrats de bail à loyer aux mêmes conditions de certains points de vente ainsi qu'un pas-de-porte versé lors de l'acquisition d'établissements. Ces montants sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire entre 3 et 10 ans. La durée d'utilité ainsi que la méthode d'amortissement sont revues à chaque date de clôture.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est imputé dans la rubrique des amortissements du compte de résultat. Comme mentionné sous le paragraphe relatif à la méthode de consolidation, les goodwills d'acquisition ne sont pas activés mais imputés aux fonds propres du groupe au moment de l'acquisition.

Terrains et immeubles de placement

Cette rubrique comprend l'ensemble des terrains et immeubles de placement du groupe. Ces immeubles et terrains figurent au bilan à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les intérêts sur le financement des immobilisations sont portés au compte de résultat. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet. Tous les autres coûts sont inscrits au compte de résultat.

L'amortissement, à l'exception des terrains et immeubles en cours de construction qui ne sont pas amortis, est calculé selon la méthode linéaire entre 60 et 80 ans en fonction des durées d'utilisation estimées des immeubles.

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts hypothécaires et les avances à terme et sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et les avances à court terme sont exigibles ou renouvelables dans un délai d'un an au maximum.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un engagement probable fondé sur un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. Aucune provision au sens des RPC n'a été constituée ou n'est comprise dans les états financiers.

Engagements de prévoyance

Les sociétés du groupe disposent de fonds de pension pour leurs employés conformément aux dispositions en vigueur en Suisse. Ces fonds sont administrés par des organismes externes.

Ils sont financés par des contributions de l'employeur qui sont portées au résultat de la période et par des contributions des employés fixées en pourcentage des salaires de ces derniers.

Le personnel du groupe est assuré auprès de diverses institutions de prévoyance en régime de primauté des cotisations :

- Le personnel de Pause-Café SA est affilié à une fondation commune qui exécute la prévoyance professionnelle selon la LPP et qui est réglementée par la CCNT en vigueur dans l'hôtellerie et la restauration. Le degré de couverture au 31.12.2020 est de 120.5% (120.9% au 31.12.2019).
- Le personnel de la société Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard SA est assuré pour la prévoyance professionnelle LPP conformément à la CCT de la boulangerie-pâtisserie-confiserie artisanale suisse auprès de la caisse de pension Panvica SA. Le degré de couverture au 31.12.2019 est de 114.2%.
- Le personnel des autres sociétés du groupe est assuré auprès de fondations collectives de prévoyance professionnelle en solution d'assurance complète. L'ensemble des risques (invalidité, décès, longévité), y compris les risques de placement, sont réassurés. Aucune sous-couverture n'est possible dans le cadre de ces contrats.
- Les cadres bénéficient d'une prévoyance complémentaire auprès d'une fondation collective dont le degré de couverture au 31.12.2020 est de 109.1%.

L'existence d'un avantage ou d'un engagement économique pour chacun de ces plans de prévoyance est déterminée chaque année. Cette appréciation se fonde sur les derniers comptes annuels publiés et sur les informations transmises par les diverses institutions de prévoyance.

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et des passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et des passifs à la date de clôture sont présentés, le cas échéant, dans les notes.

Notes relatives aux comptes consolidés

(Tous les chiffres sont exprimés en milliers de CHF)

1. INFORMATION SECTORIELLE

	2020	2019	Variation en %
Chiffre d'affaires	59'524	90'701	-34.4
<i>Commerce de détail</i>			
- Carburant	19'217	34'417	-44.2
- Marchandises	32'216	41'717	-22.8
Bars à café	8'091	14'567	-44.5
Immobilier et divers	2'836	2'660	6.6
Autres produits d'exploitation	2'450	1'394	75.8
Commerce de détail	422	457	-7.7
Bars à café	1'274	69	1'746.4
Immobilier et divers	754	868	-13.1
EBITDA	2'831	4'800	-41.0
Commerce de détail	1'511	2'167	-30.3
Bars à café	-543	169	-421.3
Immobilier et divers	1'863	2'464	-24.4
EBIT	1'045	2'621	-60.1
Commerce de détail	955	1'617	-40.9
Bars à café	-1'027	-423	-142.8
Immobilier et divers	1'117	1'427	-21.7

2. CHARGES DE PERSONNEL

	2020	2019	Variation en %
Salaires et primes	14'377	17'013	-15.5
Compensation RHT reçue	-1'771	-	-
Charges sociales	1'498	1'653	-9.4
Charges de prévoyance (y compris variation des actifs de prévoyance)	560	391	43.2
Total charges de personnel	14'664	19'057	-23.1
Nombre d'employés, calculé en équivalent plein temps	269	301	

3. CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2020	2019	Variation en %
Loyers et frais des locaux	5'222	5'836	-10.5
Autres frais d'exploitation et d'administration	3'113	3'818	-18.5
Impôts sur le capital	0	63	-100.0
Total charges d'exploitation et d'administration	8'335	9'717	-14.2

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Matériel, mobilier, agencement	Immobilisations incorporelles	Terrains et immeubles de placement	Terrains non bâtis	Immeubles en cours de construction	Total
Valeurs brutes						
État au 1.1.2019	23'173	1'206	62'943	2'731	-	90'053
Augmentations	1'049	-	1'455	-	1'351	3'855
Diminutions	-47	-	-	-	-	-47
État au 31.12.2019	24'175	1'206	64'398	2'731	1'351	93'861
Amortissements cumulés						
État au 1.1.2019	18'282	1'129	8'346	-	-	27'757
Augmentations	1'065	77	1'037	-	-	2'179
Diminutions	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2019	19'347	1'206	9'383	-	-	29'936
VALEURS NETTES AU 31.12.2019	4'828	-	55'015	2'731	1'351	63'925

Valeurs brutes						
État au 1.1.2020	24'175	1'206	64'398	2'731	1'351	93'861
Augmentations	271	-	219	-	14'839	15'329
Diminutions	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2020	24'446	1'206	64'617	2'731	16'190	109'190
Amortissements cumulés						
État au 1.1.2020	19'347	1'206	9'383	-	-	29'936
Augmentations	1'077	-	708	-	-	1'785
Diminutions	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2020	20'424	1'206	10'091	-	-	31'721
VALEURS NETTES AU 31.12.2020	4'022	-	54'526	2'731	16'190	77'469

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2020	2019
Impôts courants	410	486
Impôts différés	-109	-663
Total des impôts sur les bénéfices	301	-177
Résultat avant impôts	849	2'436
Impôts sur les bénéfices en %	35.5	-7.3

Le taux moyen d'imposition des sociétés opérationnelles est d'environ 20.2% sur le résultat avant impôts (2019: 20.2%). Jusqu'en 2019, Villars Holding SA était imposée à un taux réduit de 7.8% (avant impôts). Sur ces bases, la charge d'impôts s'explique comme suit:

	2020	2019
Résultat avant impôts	849	2'436
Impôts sur les bénéfices au taux de 20.2% (2019: 20.2%)	171	492
Effet du résultat net holding taxé au taux réduit	-	-14
Ajustement taux d'impôt différé	-	-748
Effet de l'impôt non-activé sur les pertes fiscales	184	93
Impôts résultant des exercices précédents	-54	-
Impôts sur les bénéfices au compte de résultat	301	-177

Le groupe bénéficie des effets fiscaux suivants non portés à l'actif sur les reports de pertes compensables fiscalement:

	2020	2019
Échéant en 2021	-	-
Échéant en 2022	-	-
Échéant après 2023	499	315

6. STOCKS

	2020	2019	Variation en %
Marchandises au coût d'acquisition	1'803	2'375	-24.1
Carburants au coût d'acquisition	619	1'015	-39.0
Total stocks	2'422	3'390	-28.6

7. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ ASSOCIÉE

	2020	2019	Variation en %
Quote-part directe de 40,6% à l'actif net de Lully .01 SA	1'181	1'133	4.2
Total participation dans une société associée	1'181	1'133	4.2

8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	2020	2019
Prêt société associée Lully .01 SA	1'564	1'624
Avance consortium de construction du Parking de liaison	135	135
Avance construction Fribourg-Centre B et Parc de la Fonderie	72	72
Titres	552	516
Dépôts de garantie	310	327
Total des immobilisations financières	2'633	2'674

9. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Sapco SA: actionnaire majoritaire	2020	2019
Autres produits d'exploitation	9	12
Produits financiers	132	80
Charges d'exploitation et d'administration	322	356
Charges immeubles	100	123
Agencements, terrains et immeubles (Travaux en entreprise générale)	15'179	3'299
Créances provenant de livraisons et de prestations	3	4
Dettes provenant de livraisons et de prestations	4	111

giesbrecht.info: Président du Conseil d'administration	2020	2019
Charges d'exploitation et d'administration	94	114

10. DETTES FINANCIÈRES

Dettes financières à court terme et à long terme	2020	2019
Structure d'échéance :		
Moins d'un an	100	100
Plus d'un an mais moins de cinq ans	400	400
Plus de cinq ans	11'126	11'226
Total	11'626	11'726
Type :		
Emprunts hypothécaires	8'176	8'276
Avances à terme fixe	3'450	3'450
Total	11'626	11'726

Toutes les dettes financières sont à taux fixe. Les conditions d'emprunts varient entre 2.0% et 2.6%. Certains emprunts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires (voir note 15).

11. TRAITEMENT DU GOODWILL

Le goodwill a été compensé au moment de l'acquisition avec les réserves provenant de bénéfices accumulés.

Conséquences d'une activation théorique sur le bilan et le compte de résultat, compte tenu d'une durée d'utilisation du goodwill de cinq ans au maximum :

	2020	2019
Fonds propres présentés au bilan	89'530	88'895
Taux de financement propre	81.6%	79.9%
Valeur brute du goodwill		
État au 01.01	2'685	2'685
Augmentation	-	-
Diminution	-	-
État au 31.12	2'685	2'685
Amortissements cumulés		
État au 01.01	2'148	1'611
Amortissement	537	537
Dépréciation	-	-
État au 31.12	2'685	2'148
VALEUR COMPTABLE NETTE THÉORIQUE DU GOODWILL	0	537
Fonds propres théoriques y c. goodwill	89'530	89'432
Taux de financement propre théorique	81.6%	80.0%
Conséquence sur le résultat		
Bénéfice net de l'exercice	636	2'695
Amortissement théorique du goodwill	-537	-537
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS AMORTISSEMENT DU GOODWILL	99	2'158

12. ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE POUR LESQUELS LE GROUPE EST PRENEUR

Le groupe a conclu des contrats de location simple pour la location d'emplacements commerciaux. Ces locations ont une durée entre 1 année et 10 ans avec d'éventuelles options de renouvellement. Aucune restriction n'est imposée au groupe pour conclure ces contrats de location. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre :

Engagements	2020	2019
Moins d'un an	3'672	3'376
Plus d'un an mais moins de cinq ans	8'019	8'657
Plus de cinq ans	2'302	2'913
Total loyers futurs minimaux payables	13'993	14'946

13. INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert	Part économique		Variation avec effet sur le résultat	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.2020	31.12.2019		31.12.2020	31.12.2019
Fondation patronale en faveur du personnel des sociétés du Groupe Villars Holding SA	1'332	1'332	1'369	-37	37	-198
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture/(découvert)*					523	590
Total	1'332	1'332	1'369	-37	560	392

* Institutions communes et collectives dont les informations disponibles, en raison de la solidarité complète à l'intérieur du cercle des assurés, ne permettent pas de déterminer la part aux excédents de couverture et/ou engagements. Le taux de couverture de ces institutions est de 120.5% (31.12.2020) pour la fondation commune et est de 109.1% (31.12.2020) et 114.2% (31.12.2019) pour les fondations collectives. Il n'existe aucune réserve de cotisation d'employeur constituée et disponible au 31.12.2020.

14. RÉSULTAT PAR ACTION (DILUÉ ET NON DILUÉ)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation, soit 104'400 en 2020 et 2019. Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

15. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ACTIFS MIS EN GAGE

	2020	2019
Engagements conditionnels en faveur de tiers	CHF	CHF
Cautionnements donnés	1'665	1'665
Actifs mis en gage		
<i>Liquidités:</i>		
Cautionnements bancaires en faveur de tiers	164	164
<i>Immeubles:</i>		
Valeur au bilan	28'847	29'308
Cédules hypothécaires nanties	17'281	17'281
Utilisation de gages	11'626	11'726

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers consolidés reproduits dans le présent rapport de gestion ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 24 mars 2021. Ces derniers seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Jusqu'au 24 mars 2021, aucun événement susceptible de modifier les valeurs comptables des actifs ou passifs du groupe présentées dans les comptes consolidés 2020 n'est à signaler.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Villars Holding S.A., Givisiez

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Villars Holding S.A., et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des fonds propres consolidés et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 28 à 41) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.



Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 7 avril 2021

Compte de résultat de Villars Holding SA – exercice 2020

	Annexe p.47 à 49	2020	2019
PRODUITS		CHF	CHF
Produits des dividendes	2.6	800'000	700'000
Autres produits financiers	2.7	421'437	377'194
Autres produits d'exploitation	2.8	362'913	366'766
Total des produits		1'584'350	1'443'960
CHARGES			
Charges d'administration et d'encadrement des filiales		537'289	564'471
Charges financières		664	3'020
Correction de valeur sur les immobilisations financières		1'500'000	-
Total des charges avant impôts		2'037'953	567'491
Résultat avant impôts		-453'603	876'469
Impôts directs		26'880	36'494
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-480'483	839'975

Bilan de Villars Holding SA au 31 décembre 2020

	Annexe p.47 à 49	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF		CHF	CHF
Trésorerie		6'023'476	16'124'898
Autres créances à court terme			
- envers des tiers		2'545	5'776
- envers des participations et des organes		118'647	-
Actifs de régularisation		34'920	33'720
Total actif circulant		6'179'588	16'164'394
Immobilisations financières	2.1	55'118'944	45'621'394
Participations	2.2	10'671'370	10'671'370
Immobilisations corporelles		1	1
Total actif immobilisé		65'790'315	56'292'765
TOTAL DE L'ACTIF		71'969'903	72'457'159
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		52'962	237'125
Passifs de régularisation		200'890	23'500
Capitaux étrangers à court terme		253'852	260'625
Total capitaux étrangers		253'852	260'625
Capital-actions	2.3	4'620'000	4'620'000
Réserve légale issue du bénéfice			
- Réserve légale générale issue du bénéfice		6'750'000	6'750'000
Réserves facultatives issues du bénéfice			
- Réserve spéciale issue du bénéfice		2'850'000	2'850'000
<i>Bénéfice au bilan</i>			
- Report		58'274'534	57'434'559
- Résultat de l'exercice		-480'483	839'975
Propres actions	2.4	-298'000	-298'000
Total capitaux propres	2.5	71'716'051	72'196'534
TOTAL DU PASSIF		71'969'903	72'457'159

Annexe aux comptes de Villars Holding SA de l'exercice 2020

1. PRINCIPES

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

La présentation de certaines rubriques des états financiers a été modifiée afin d'en améliorer la lisibilité. Les chiffres comparatifs ont été adaptés en conséquence.

1.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts à long terme.

1.3 Propres actions

Les propres actions sont comptabilisées à la date d'achat au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

1.4 Renonciation à la présentation d'un tableau de flux de trésorerie et à la publication d'informations supplémentaires dans l'annexe

Étant donné que la société Villars Holding SA établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue (Swiss GAAP RPC), elle a renoncé dans les présents comptes annuels, conformément aux prescriptions légales, à publier des informations supplémentaires dans l'annexe concernant les honoraires de l'organe de révision et à présenter un tableau des flux de trésorerie.

2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations financières

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Prêts à des participations consolidées	56'618'944	45'621'394
Correction de valeur	-1'500'000	-
Total	55'118'944	45'621'394

2.2 Participations

Société	Siège	Capital en milliers (CHF)		Part du capital et des droits de vote en %	
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Restoshop SA	Givisiez	1'000	1'000	100%	100%
Arte Panis SA	Givisiez	500	500	100%	100%
- Boulangerie-Pâtisserie- Confiserie Suard SA	Givisiez	400	400	100%	100%
Pause-Café SA	Givisiez	500	500	100%	100%
Parvico SA	Givisiez	7'150	7'150	100%	100%
- Lully .01 SA	Lully FR	2'000	2'000	40.6%	40.6%

2.3 Capital-actions

Le capital-actions de Villars Holding SA s'élève à CHF 4'620'000.-. La structure du capital est la suivante :

Genre de titres	Valeur nominale	Nombre	Symbole		N° de Valeur
			SIX	Financial Information Reuters	
Nominatif	CHF 44.-	105'000	VILN	VILN.S	260 965

Les titres sont cotés à la bourse électronique suisse SIX Swiss Exchange. Il n'existe pas de décision d'augmentation autorisée ni conditionnelle du capital.

2.4 Propres actions

	Nombre	Prix d'acquisition	2020	2019
			CHF	CHF
État au 01.01	600	497	298'000	298'000
Achats	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-
État au 31.12	600	497	298'000	298'000

2.5 Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante :

	2020	2019
	CHF	CHF
Capitaux propres au 01.01	72'196'534	72'191'759
- dividende aux actionnaires	-	-835'200
- mouvement des propres actions	-	-
- résultat de l'exercice	-480'483	839'975
Capitaux propres au 31.12	71'716'051	72'196'534

2.6 Produits des dividendes

Au cours de l'exercice sous revue, les produits des dividendes s'élèvent à CHF 800'000.- et correspondent au total des dividendes versés par Restoshop SA (2019 : CHF 700'000.-provenant de Restoshop SA).

2.7 Autres produits financiers

Les autres produits financiers s'élèvent à CHF 421'437.- (exercice précédent CHF 377'194.-) et comprennent pour l'essentiel les produits d'intérêts sur les prêts à des participations.

2.8 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les prestations facturées par Villars Holding SA à des entités du groupe.

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 Emplois à plein temps

À l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 250.

3.2 Sûretés constituées en faveur de tiers

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Cautionnement donné à Restoshop SA pour garantir l'exécution des obligations découlant des contrats de distribution de carburants	445'000	445'000
Cautionnement donné à Parvico SA pour garantir une avance à terme fixe	1'220'000	1'220'000

3.3 Actionnaires importants au 31.12.2020

Participations supérieures à 5% à la connaissance du Conseil d'administration :

- SAPCO SA à Givisiez : 53.95% (2019: 53.95%)
- LLB Swiss Investment AG (pour le compte du fonds AMG Substanzwerte Schweiz) à Zurich : 9.83% (2019: 9.80%)
- Döbert Holding GmbH & Co. KG, à Obertshausen (D) : 5.07% sans droit de vote.

3.4 Rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction

Voir rapport de rémunération aux pages 24 et suivantes.

3.5 Événements importants survenus après la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 24 mars 2021. Jusqu'à cette date, aucun événement susceptible de modifier les valeurs comptables des actifs et passifs dans les comptes annuels 2020 n'est à signaler.

4. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Bénéfice reporté	58'274'534	57'434'559
Résultat de l'exercice	-480'483	839'975
Bénéfice au bilan	57'794'051	58'274'534
Proposition du Conseil d'administration		
Dividende	-	-
Solde reporté à nouveau	57'794'051	58'274'534
	57'794'051	58'274'534

Compte tenu des conditions actuelles du marché et des incertitudes économiques liées à la pandémie de coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de paiement de dividende à l'Assemblée générale des actionnaires.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes de la Holding



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Villars Holding S.A., Givisiez

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Villars Holding S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 45 à 49) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières de l'entité et sur les activités au sein de la société, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la société. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 7 avril 2021

Chiffres clés (mio CHF)

GROUPE	2020	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS	64.8	94.8	95.5
Shops et bars à café	40.4	56.3	56.9
Carburants	19.2	34.4	35.4
Produits divers d'exploitation	2.4	1.4	0.6
Produits des immeubles	2.8	2.7	2.6
INVESTISSEMENTS	15.3	3.8	5.2
En % du cash-flow d'exploitation	725.1	108.6	149.0
AMORTISSEMENTS			
Ordinaires	1.8	2.2	1.9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EBIT)	1.0	2.6	1.3
En % des produits	1.6	2.7	1.4
BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ	0.6	2.7	1.4
En % des produits	0.9	2.8	1.4
Bénéfice par action	CHF 6.09	25.81	13.02
TOTAL DU BILAN CONSOLIDÉ	109.7	111.3	110.8
Actifs circulants	27.1	42.2	43.8
Immobilisations	82.6	69.1	67.0
Fonds étrangers	20.2	22.4	23.8
FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	89.5	88.9	87.0
Capital-actions	4.62	4.62	4.62
Part fonds propres en %	81.6	79.9	78.5
Rendement fonds propres en %	0.7	3.0	1.6
EFFECTIF DU PERSONNEL (en nombre)			
Services centraux / Pause-Café / Restoshop / Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard	383	476	507
POINTS DE VENTE (en nombre)			
Pause-Café / Restoshop / Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Suard	45	52	54
HOLDING			
Perte (-) / Bénéfice (+) net Villars Holding SA	-0.5	0.8	1.2
Dividende brut	CHF par action -	-	8
Cours de bourse (valeurs extrêmes)	CHF 835/705	840/725	970/780

Villars Holding SA

Case postale
CH - 1701 Fribourg

T.: +41 26 426 26 60

villarsholding@villarsholding.ch
www.villarsholding.ch

Notre rapport a été imprimé sur du papier 100% recyclé.
Cette impression a été entièrement compensée en termes
d'émissions CO² en finançant des projets certifiés de protection
de l'environnement, grâce à notre partenaire ClimatePartner.

Imprimé en Suisse.